



(Affilié à la Société Centrale Canine, agréé par le Ministère de l'Agriculture)

1 VILLEMOTIER (01) 20 Mai 2023 <i>Clôture le 6 Mai 2023</i> <input type="checkbox"/> Juge : M. Giancarlo SAMBUCCO	2 CROSMIERES (72) 25 Juin 2023 <i>Clôture le 11 Juin 2023</i> <input type="checkbox"/> Juge : M. Jean KERFRIDEN	3 AYETTE (62) 3 Septembre 2023 <i>Clôture le 20 Août 2023</i> <input type="checkbox"/> Juge : M. Didier DUPONT	4 BEINHEIM (67) 17 Septembre 2023 <i>Clôture le 3 Septembre 2023</i> <input type="checkbox"/> Juge : Mme Anne SOCOLOVERT ATTENTION : Feuille d'engagement particulière R.E Beenheim
---	---	--	---

(Mettre une croix dans la case de l'exposition choisie.)

Nota : le C.A.C. se réserve le droit de modifier le jury si nécessaire

FEUILLE D'ENGAGEMENT

1 feuille par chien. Faire des photocopies si nécessaire.

Nom complet du chien :

Poil : Sexe :

Né(e) le : (jj/mm/aaaa)

N° LOF :

N° Identification : (tatouage ou puce)

Père :

Mère :

Nom du Producteur :

Nom, prénom du Propriétaire :

Adresse :

Ville :

Code Postal :

Tél :

Email :

@

N° adhérent au Club :

Participation aux frais d'organisation

	Adhérents	Non adhérents
1 ^{er} chien	29 €	49€
2 ^{ème} chien	22 €	42€
3 ^{ème} chien	20 €	40€
4 ^{ème} chien et suivants, chacun.	12 €	32€
Puppy*... Champion*.....	15 €	35€
Hors concours*		
Vétéran*, 1 ^{er} Pas*, baby*.....	10 €	30€
Confirmation seule.....	20 €	40€
Adhésion au CAC avec revues.....		37€

* Ne peuvent être 1^{er} chien

Attention ! Sous peine de nullité, joindre la copie de l'identification de chaque chien engagé

Classes dans lesquelles le chien peut être engagé

Classes		Sommes adressées
Ouverte (âge mini : 15 mois) ...	<input type="checkbox"/>	€
Intermédiaire (15-24 mois)	<input type="checkbox"/>	€
Jeune (9 à 18 mois)	<input type="checkbox"/>	€
Puppy (6 à 9 mois)	<input type="checkbox"/>	€
1 ^{er} Pas (3 à 4 mois)	<input type="checkbox"/>	€
Baby (4 à 6 mois)	<input type="checkbox"/>	€
Hors Concours	<input type="checkbox"/>	€
Vétéran (8 ans et plus)	<input type="checkbox"/>	€
Champion	<input type="checkbox"/>	€
Confirmation seule.....	<input type="checkbox"/>	€
Adhésion au CAC.....	<input type="checkbox"/>	€

Sera présenté(e) à la confirmation Oui Non

Joindre obligatoirement à toute demande d'engagement

- **La copie de la carte d'identification**
- La photocopie du certificat antirabique pour les chiens provenant de l'étranger
- Une enveloppe timbrée à votre adresse **si pas d'email**
- Votre règlement par chèque (*banque française uniquement*) à l'ordre du « Club des Amis du Colley »

Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, fugues, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenuil n'est pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteint de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

A le 2023 Signature

ENGAGEMENTS PAR INTERNET à cette adresse : www.cedia.fr

ENGAGEMENTS PAR COURRIER à cette adresse : **CEDIA Expo** – 67 rue du Général Leclerc – 67202 WOLFISHEIM

Joindre le règlement à l'ordre du C.A.C

Les adresses email des délégués sont sur le site officiel (www.clubdesamisducolley.com) et dans la revue

Coordonnées postales et téléphoniques des délégués concernés :

❶ VILLEMOTIER	C.A.C - MERVANT Giles	Les Leschères	01270 VILLEMOTIER	Tél : 06.76.78.38.46
❷ CROSMIERES	C.A.C - SIGOGNE Patricia	La Monnerie	72200 CROSMIERES	Tél : 02.43.45.14.69
❸ AYETTE	C.A.C - DESCAMPS Sarah	20 rue d'Avelin	59175 VENDEVILLE	Tél : 06.50.52.59.63
❹ BEINHEIM	C.A.C - REIMERINGER Nathalie	43 rue Erckmann Chatrian	57320 OBERDORFF	Tél : 07.89.62.64.57

REGLEMENT DE L'EXPOSITION

HORAIRES DES JUGEMENTS

De 9h à 18h : jugements mâles et femelles non stop dans l'ordre du catalogue.

AFFICHAGE :

Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'élevage, les principales récompenses obtenues par l'élevage, l'annonce de portées à vendre. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

ANNULATION :

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS :

Les chiens doivent être la propriété de l'exposant. Celui-ci doit pouvoir présenter à la Société Organisatrice tout document qui l'atteste. **Pour bénéficier du tarif dégressif, tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire.**

Seront refusé(e)s :

- Les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements (minuit)
- Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition.
- Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition.

Lorsque le chien est engagé dans une classe dite individuelle, il sera perçu un droit d'engagement.

Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la Société, même si l'exposant ne peut présenter son chien.

Il sera envoyé un accusé de réception uniquement via l'adresse email. Sinon, fournir une enveloppe timbrée à votre adresse.

Le Club des Amis du Colley organise cette manifestation dans le respect des règles officiellement en vigueur ce jour et informe les participants que la validation de leurs résultats est subordonnée à ce respect des prescriptions de la SCC.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRES :

ATTENTION !

Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office en classe ouverte ou jeune suivant l'âge

CLASSE OUVERTE :

Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'ouverture de l'exposition

CLASSE INTERMEDIAIRE :

Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois au jour de l'ouverture de l'exposition.

CLASSE DES JEUNES :

Pour tous les chiens âgés de 9 à 18 mois

CLASSE PUPPY :

Pour les chiens âgés de 6 à 9 mois.

CLASSE BABY :

Pour les chiens âgés de 4 à 6 mois

CLASSE 1^{er} PAS :

Pour les chiens âgés de 3 à 4 mois

CLASSE CHAMPIONS :

Réservée exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des pays membres de la FCI et Champions Internationaux de la FCI (joindre la copie des titres), âgés de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements de la manifestation

CLASSE VETERAN :

Pour les chiens de 8 ans et plus. Ils peuvent obtenir le qualificatif Excellent, Très bon, Bon, Assez bon, Insuffisant.

GROUPE DE REPRODUCTION :

Un mâle ou une femelle (leur présence à l'exposition est souhaitable) avec, au minimum, **trois de ses enfants présents issus de deux portées différentes.**

ATTENTION ! Les dates de clôture des engagements figurant au dos devront être scrupuleusement respectées.

SERVICE VETERINAIRE :

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre toute maladie à virus.

Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur Vétérinaire qui a tout pouvoir pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition, des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau, des chiens aveugles ou estropiés, des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations, des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits, ainsi que des chiennes en chaleur, des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le Service Vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la Société organisatrice.

RESPONSABILITE :

La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société Organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'exposition.

PARTICIPATION AUX FRAIS :

Les tarifs en vigueur sont ceux inscrits sur la feuille d'engagement.

Notez que les adhérents au Club bénéficient d'une réduction de 20 € pour chaque chien engagé.

Toutefois vous pourrez remplir votre demande d'adhésion au Club lors de l'envoi de vos engagements, en y joignant le versement de 37€.

RECLAMATIONS :

Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 25 € qui restera acquise au C.A.C. si après examen, elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS :

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses associations affiliées.

- les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur.
- ceux qui auront fait une fausse déclaration
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la Société Centrale Canine.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés immédiatement et sans appel par les membres présents du Comité du C.A.C.

GRILLE DE COTATION :

1 POINT /6 : Sujet CONFIRME

2 POINTS /6 : Sujet CONFIRME + 1 Exc. dans une exposition

3 POINTS /6 : Sujet CONFIRME + 2 Exc en SPE ou RE ou CHPT ou NE sous 2 juges différents + Test de caractère ou CANT ou CSAU ou brevet de travail

4 POINTS /6 : RECOMMANDE : Sujet CONFIRME + 1 Excellent en Spéciale - Régionale ou championnat + 1 Excellent en Nationale d'Élevage en classe ouverte ou intermédiaire, sous 2 juges différents + test de caractère : TAN ou CANT ou CSAU ou BREVET DE TRAVAIL + Pedigree complet

5 POINTS /6 : ELITE B : Sujet CONFIRME ayant produit en 1^{ère} génération :

Mâle : 4 descendants cotés 4 points avec 2 lices

Femelle : 4 descendants cotés 4 points en 2 portées + Dysplasie de la hanche A ou B + Pedigree complet

6 POINTS : ELITE A : Sujet RECOMMANDE ayant produit en 1^{ère} génération :

Mâle : 4 descendants cotés 4 points avec 2 lices

Femelle : 4 descendants cotés 4 points en 2 portées + Dysplasie de la hanche A ou B + Pedigree complet

NB : « Depuis le 01/01/2016 l'identification ADN est obligatoire dans les grilles de sélection à partir de la cotation 2 »

TRES IMPORTANT : PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Pour les chiens venant de l'étranger, se munir du certificat antirabique pour être présenté à l'entrée de l'exposition.